LMOE

SERVICES AUX ENTREPRISES DU BÂTIMENT

ARTISANS · TPE · ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Facture électronique : on s'occupe de tout.

La loi oblige toutes les entreprises à passer à la facture électronique via une plateforme agréée par l'État. LMOE vous équipe en une demi-journée : vous continuez à faire vos devis et vos factures comme avant, sans prise de tête.

DÉJÀ EN VIGUEUR

1er septembre 2026

Toutes les entreprises, même les plus petites, doivent pouvoir **recevoir** des factures électroniques.

PROCHAINE ÉCHÉANCE

1er septembre 2027

Les TPE et artisans devront **émettre** leurs factures en électronique. Le PDF par mail ne suffira plus.

CE QUI VOUS ATTEND SANS PRÉPARATION

Une facture non conforme, c'est une facture qui pose problème.

Amendes

La loi prévoit des pénalités par facture émise hors du circuit électronique.

Paiements retardés

Vos clients professionnels ne pourront plus traiter des factures non conformes.

Temps perdu

Comparer les plateformes, paramétrer, comprendre : des soirées entières, au lieu d'être sur vos chantiers.

L'OFFRE LMOE

Facture électronique clé en main

- **Diagnostic** de votre façon de facturer aujourd'hui (Word, Excel, logiciel…)
- **Choix d'une plateforme agréée** par l'État, adaptée à votre taille et à votre budget
- **Création et paramétrage** de votre compte : SIRET, TVA, mentions légales, logo
- **Import** de vos clients et de vos prestations courantes
- **Modèles de devis et de factures** à vos couleurs, acomptes et situations de travaux
- **Formation 1 h 30** : devis, facture, acompte, avoir, relance, réception des factures fournisseurs
- **Première facture envoyée ensemble**, en conditions réelles
- **30 jours d'assistance** par téléphone inclus

TOUT COMPRIS

350 €

HT · paiement unique

Chez vous ou à distance
en une demi-journée

Option **Sérénité** après 30 jours : assistance et mises à jour, **29 € HT/mois**, sans engagement

LMOE · SASU · SIREN 106 432 248 · RCS Nîmes

12 rue Georges Bizet, 30510 Générac

07 83 48 53 18 · contact@groupe-lmoe.fr

4 ÉTAPES, UNE DEMI-JOURNÉE

Vous ne touchez à rien de technique.

01

Appel de 10 min

On fait le point sur votre activité et votre façon de facturer.

02

Installation

On crée et paramètre votre compte sur une plateforme agréée.

03

Formation

1 h 30 ensemble : vous savez tout faire seul, à votre rythme.

04

Suivi 30 jours

Une question ? Un appel et c'est réglé.

POURQUOI LMOE

Quelqu'un du bâtiment, pas un vendeur de logiciel.

On connaît vos factures

Acomptes, situations de travaux, retenue de garantie, autoliquidation de TVA en sous-traitance : on parle votre langue.

Indépendants des éditeurs

On choisit la plateforme qui vous convient, pas celle qui nous arrange.

Prix fixe, annoncé d'avance

350 € HT, tout compris. Pas d'abonnement imposé de notre part.

Local et joignable

Basés dans le Gard, on se déplace chez vous ou on intervient à distance.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Je suis auto-entrepreneur, je suis concerné ?

Oui. L'obligation s'applique à toutes les entreprises assujetties à la TVA en France, y compris les micro-entreprises, quel que soit leur chiffre d'affaires.

Et la plateforme, elle coûte combien ?

Certaines plateformes agréées proposent une offre gratuite ou à quelques euros par mois pour les petites entreprises. On vous oriente vers la moins chère qui couvre vos besoins.

Je travaille surtout avec des particuliers.

Vous devez quand même recevoir les factures de vos fournisseurs en électronique, et déclarer vos ventes aux particuliers (« e-reporting »). On met les deux en place.

Je garde mes anciennes factures ?

Oui. On importe vos clients et vos prestations : vous repartez sans rien ressaisir.

Soyez en règle avant tout le monde.

Appelez-nous : rendez-vous sous 48 h, installation en une demi-journée.

07 83 48 53 18

contact@groupe-lmoe.fr

Calendrier et liste officielle des plateformes agréées : impots.gouv.fr, rubrique « facturation électronique ». LMOE n'est pas une plateforme agréée : nous vous accompagnons dans le choix, le paramétrage et la prise en main de la plateforme de votre choix.